Conditions particulières de vente

La société Holiday Voyages est une société à responsabilité limitée dont le siège sociale est 169, Chaussée Royale 97460 SAINT-PAUL.

SIRET: 80319783900019 - APE 7911Z - RCS SAINT-DENIS

Immatriculation Atout France: IM974140004

Garantie financière: Groupama Assurance – 8-10 Rue d'Astorg 75008 PARIS – FRANCE.

Responsabilité Civile Professionnelle : HISCOX Underwriting Limited, 19 rue Louis le Grand 75002 PARIS.

Contrat N° HA PRC0116801

INSCRIPTION & FORMALITES

L'inscription à l'un de nos voyages se fait sous réserve d'acceptation des conditions générales et particulières de vente précisées sur le bulletin d'inscription. Pour toute inscription, un acompte de 30 % est requis.

Le calcul de votre acompte est basé sur le prix de vente fixé selon le nombre maximum de participants et l'ensemble des options choisies (assurances, chambres individuelles...). Une confirmation d'inscription écrite de la part d'Holiday Voyages vous sera transmise et aucune rétractation ne sera acceptée.

Toutes les formalités stipulées par Holiday Voyages dans le programme (passeport, carte d'identité, visa, vaccins...) sont uniquement à titre indicatif et ne concernent que les ressortissants français. Il est de la responsabilité du passager de se renseigner auprès des autorités compétentes (consulats ou ambassades) concernant les formalités requises pour se rendre dans le pays à visiter. Ces informations étant susceptibles d'être modifiées sans préavis, le client est tenu dans tous les cas de les vérifier.

Holiday Voyages ne traite aucune demande de visa.

Votre facture vous sera remise 30 jours avant votre départ. Vous recevrez également, dans un délai de 10 jours, une convocation aéroport ainsi qu'un récapitulatif de votre séjour stipulant le nom des établissements hôteliers. Le solde devra être versé au plus tard 45 jours avant la date du départ. Pour toute inscription à moins de 30 jours du départ, le prix du voyage doit être réglé en intégralité.

LES TARIFS

Les prix indiqués dans nos programmes sont donnés par personne et sur la base d'un nombre minimum de participants. Les frais de visa, sauf mention contraire, ne sont pas compris dans le prix de vente du voyage. Le prix final, établi sur la base de chambre double de catégorie standard, vous sera communiqué 30 jours au plus tard avant le départ. Ce dernier sera calculé selon le nombre de participants final.

Conformément aux dispositions légales, Holiday Voyages est en droit de modifier le prix avant le départ en cas de :

A - Variation des taux de change

Certaines prestations terrestres sont cotées en devises étrangères selon le taux de change en vigueur mentionné sur le programme et la brochure. Le prix sera donc susceptible d'être modifié 30 jours avant le départ suivant le taux de change officiel à cette date-là. Cela ne constituera en rien un motif valable pour annuler votre voyage.

B - Modifications des tarifs aériens et des taxes aéroportuaires

Holiday Voyages se réserve le droit de répercuter intégralement la hausse des tarifs aériens du fait de l'augmentation du coût du kérosène et des taxes aéroportuaires sur le prix du voyage à 30 jours du départ ; le montant étant stipulé sur tous nos programmes.

Aucune demande d'annulation de voyage formulée ne sera effective malgré ces augmentations.

C – Insuffisance de participants

Un nombre minimum de participants est requis pour chaque voyage de groupe. Si le quota fixé n'est pas atteint, Holiday Voyages, sous un délai de 45 jours avant le départ, propose le paiement d'un supplément sur un nombre de participants inférieur. En cas de non maintien dudit voyage pour des raisons multiples, Holiday Voyages confirmera son annulation 21 jours avant le départ et remboursera la totalité des sommes versées. Cette annulation ne pourra en aucun cas être un motif de préjudice et donc donner lieu à dédommagement.

LES PRESTATIONS

• Droits du client

Après inscription, vous aurez droit d'apporter des modifications à votre dossier. Selon les possibilités et dans le but de convenir à vos besoins, Holiday Voyages pourra vous réclamer un supplément.

• Droits d'HOLIDAY VOYAGES

En cas de force majeure ou pour des raisons indépendantes de notre volonté, le programme pourra être modifié mais l'intégralité des visites sera maintenue. Ces imprévus ne peuvent être un motif valable pour toute annulation ou demande de réparation en préjudice de votre part.

ANNULATION

En cas de sinistre susceptible de donner lieu à une annulation, vous devez annuler votre voyage auprès de Holiday Voyages dès que vous en avez connaissance. Afin de bénéficier de la garantie 'Annulation de voyage' ou de toute autre assurance selon votre contrat, vous devez envoyer votre déclaration par lettre recommandée avec accusé de réception, une lettre explicative du sinistre, la facture éventuelle des frais d'annulation d'Holiday Voyages et celle des frais encourus impérativement dans les cinq jours ouvrés, suite à la survenance de l'évènement à APRIL INTERNATIONAL – TSA 20779 – 92679 Courbevoie Cedex – France 110, Avenue de la République – 75545 PARIS CEDEX 1 +33(0)1 73034101.

Le calcul du montant des frais d'annulation par personne est établit en fonction de la date de réception de la lettre recommandée uniquement; à partir de laquelle est comptabilisé le nombre de jours restants avant la date de départ :

- Jusqu'à 60 jours du départ 200 €
- De 59 à 30 jours du départ 30 % du prix total,
- De 29 à 14 jours du départ 60 % du prix total,
- De 13 à 7 jours du départ 80 % du prix total,
- Moins de 7 jours avant le départ 100 % du prix total.

A ces frais d'annulation viennent s'ajouter le coût des assurances annulation de voyage, assistance rapatriement et/ou perte de bagages souscrites à l'inscription car elles sont non-remboursables.

Faute de se présenter dans les délais prévus par sa convocation ou avec les documents exigés (passeport en cours de validité, visas, certificat de vaccination, etc..), un passager ne peut prendre part à un voyage et ne peut prétendre à aucun remboursement.

ASSURANCES

Assistance Rapatriement

L'assistance rapatriement est incluse dans nos programmes (ou proposée en option comme mentionnée selon les programmes); cependant, le client a toujours la possibilité de la refuser. Cette assurance est proposée en collaboration avec APRIL INTERNATIONAL VOYAGE – TSA 20779 – 92679 Courbevoie Cedex – France 110, Avenue de la République – 75545 PARIS CEDEX 1 - +33(0)1 73034101.

La demande d'assistance n'est effective uniquement lorsqu'à sa souscription ou à la date du départ, l'élément déclenchant est inconnu. Les conditions générales de ce contrat sont à votre disposition sur simple demande.

• Assurance annulation / bagages

Nos tarifs comprennent les assurances annulation (hors maladies antérieures) et perte de bagages. Ainsi, le client a toujours la possibilité de les refuser lors de l'inscription.

Cette assurance est proposée en collaboration avec APRIL INTERNATIONAL FRANCE – TSA 20779 – 92679 Courbevoie Cedex – France 110, Avenue de la République – 75545 PARIS CEDEX 1 - +33(0)1 73034101.

IMPREVUS

Holiday Voyages ne peut être tenu pour responsable dans aucun des cas suivant :

- Les retards ou modifications des horaires des avions, les grèves, les changements d'aéroport occasionnant des frais supplémentaires,
- Les cas de force majeure (émeutes, conflits, grèves, guerres civiles, éruption volcanique, conditions climatiques, épidémies...), etc...

LITIGES

Tout litige relève de la juridiction des Tribunaux français. Les réclamations devront se faire par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 8 jours suivant la fin du voyage. Aucune réclamation ne fera foi une fois passé ce délai.

RECLAMATION ET MEDIATION

Le voyageur peut saisir le service client du détaillant de toute réclamation, à l'adresse suivante : HOLIDAY VOYAGES REUNION - 169, Chaussée Royale 97460 SAINT PAUL par lettre RAR ou courriel à : françois.liliongsen@holiday-voyages.com accompagné de tout justificatif.

A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le client peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnés et modalités de saisine sont disponibles sur le site : www.mtv.travel.

Si la vente s'effectue en ligne, le voyageur a la possibilité de recourir à la plateforme disponible sur le site https://webgate.ec.europa.eu/odr pour régler son litige.